

L'intégration scolaire de l'enfant handicapé

Robert Soisson

Colloque Citoyenneté et Handicap
Du 1 au 3 octobre 2003 à Vannes

Le présent exposé est divisé en trois parties :

1. L'intégration : un choix de société
2. L'Europe : fiction et réalités
3. Que faire pour bien faire ?

1. L'intégration : un choix de société

Le Numéro 675 de « Lien social » du 28 août 2003 titrait : « Et si c'était la société qui s'adaptait aux handicapés ? »

Cette phrase nous mène directement au cœur du problème de l'intégration scolaire des enfants handicapés. « Et si c'était l'école qui s'adaptait aux élèves en difficultés ? »

Avant de développer mon sujet, j'aimerais préciser mon point de vue et évoquer deux problèmes de **terminologie** :

Je suis pour une inclusion totale et inconditionnelle des enfants handicapés dans le système scolaire normal. Je travaille depuis presque trente ans dans le domaine de l'école en tant que psychologue dans un service médico-psycho-pédagogique communal. A côté de mes activités professionnelles, je fais partie de nombreuses associations de bénévoles luttant contre l'exclusion et pour le respect des droits des enfants sur le plan national et international.

Le mot « intégration » signifie que la personne qui doit être intégrée quelque part doit s'adapter à ce nouveau milieu, ou, si elle n'est pas capable de le faire soi-même, elle doit être façonnée jusqu'à ce qu'elle réponde aux nouvelles exigences.

Je préfère de loin le mot « inclusion » qui dans ce contexte veut dire que la société, respectivement l'école doit s'adapter à la personne handicapée et non l'inverse. « La société inclusive représente une société qui module ses modalités de fonctionnement et ses conditions de vie de façon à inclure ses différentes com-

posantes et leur permettre de vivre ensemble, en bénéficiant du même corpus de droits. »¹

« L'éducation inclusive décrit le processus par lequel une école tente de répondre aux besoins de tous les élèves en tant qu'individus en reconsidérant et en restructurant ses plans d'études et ses services et en mobilisant des ressources pour développer l'égalité des chances. Par ce processus, l'école fait des efforts pour accueillir tous les enfants de la collectivité locale qui désirent la fréquenter et réduit ainsi la nécessité d'exclure des élèves. »²

Dans l'étude citée, Sebba et Sachdev font une analyse des problèmes soulevés par l'éducation inclusive au Royaume uni. Ils insistent sur le fait que l'éducation inclusive est un processus permanent d'assimilation et d'accommodation – pour reprendre les termes Piagetiens – de l'institution et des élèves. Pour elles « intégration » veut dire que les structures de l'école restent inchangées et que l'élève a besoins spécifiques et y demeure grâce à un programme individuel : « L'organisation et les plans d'études pour les autres élèves de l'école restent les mêmes qu'ils étaient avant l'arrivée d'élèves 'intégrés' »³

Un deuxième problème concerne le mot « handicap » : « En 1980, l'Organisation mondiale de la Santé a adopté une classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps qui a défini une approche à la fois plus précise et relativiste. La Classification internationale des handicapés en déficiences, incapacités et désavantages établit des distinctions claires entre la déficience, l'incapacité et le handicap. Elle est couramment utilisée dans les

¹ Jean-René Loubat : Et si c'était la société qui s'adaptait aux handicapés ?, dans : Lien social N° 675 du 28 août 2003, p. 7

² Sebba, Judy and Sachdev Darshan, What Works in Inclusive Education; Barnardos, Ilford (Essex), 1997, p. 9, traduit de l'anglais par l'auteur

³ id., p. 10